

Communication de Monsieur Jean Lanher



Séance du 16 décembre 2011



« 1914-1918 / 1940-1944 » : Une occupation militaire allemande dans le Nord-Meusien, continuité et différence

L'occupation militaire allemande, pour les habitants de la Lorraine du nord, en général, pour ceux du nord du département de la Meuse en particulier, serait-ce vraiment une habitude? On pourrait être tenté de le croire, à la lumière de l'Histoire contemporaine. François Baudin^[1] écrivait: « *Etre lorrain, c'est vivre avec toujours présent à l'esprit ce danger de l'envahisseur venu de l'est. La menace d'être occupé* ». Une femme de Laix, dix kilomètres au sud de Longwy, disait à ses enfants: « *Les guerres, ... chez nous, sont comme les milliaires de notre route. Comme certains comptent leurs années par leurs printemps, grand-mère comptait les siennes par les guerres: « En 1870, en 1914, en 1940, disait-elle »*^[2].

Notre propre grand-mère paternelle, Marie Laurent, née à Louppy-sur-Loison en 1873 dans ce nord-meusien dont il va être question ici, pour avoir raté de peu la marche de la guerre de 1870, n'avait pas manqué, ô combien, de se « racheter » à deux reprises. Une première fois, à partir d'août 1914, veuve depuis 1907 et mère de quatre garçons, elle avait supporté, dans son village de Fresnois-Montmédy, pendant 51 mois la présence des troupes allemandes d'occupation de la 5^e Armée dans la zone des Etapes de Montmédy, jusqu'en novembre 1918. Une seconde fois, lors de l'« Exode » de juin 1940, partie sur les routes de France, en direction des Charentes sur un « chariot » gaumais attelé

de quatre chevaux, elle avait été rejointe, ainsi que ses enfants et petits-enfants, par les soldats d'une armée ennemie victorieuse, qu'elle croyait ne jamais revoir, persuadée cependant dans sa grande sagesse paysanne qu'ils finiraient bien par reprendre la route de leur « chez eux ». Trois présences étrangères, en moins d'un siècle, dans un pays où l'on est implanté depuis des temps immémoriaux, ne peuvent pas ne pas manquer de constituer une base solide de réflexion sur ce que l'on a appelé dans un ouvrage récent : *Meuse en guerres*^[3]. Le nord-meusien, terre privilégiée de passage et d'affrontement, ainsi que ses voisins immédiats de la Meurthe-et-Moselle et des Ardennes, a payé un lourd tribut à la Guerre. Les populations y ont été « malmenées », en particulier à deux reprises rapprochées. Il était, me semble-t-il, salutaire que les faits soient abordés à partir d'un terrain parfaitement ciblé dans son entité humaine et son devenir. C'est là le fil d'Ariane qui m'a guidé dans ma recherche que j'ai l'honneur, mes chers confrères, de vous présenter ce soir, avec une émotion qu'il me sera difficile, croyez bien, de dissimuler tout à fait.

I. 1914-1918: « Prisonniers »

La notion de « prisonnier » a ici tout son sens. Non pas « militaire », mais bien « civil ». Pour ce qui est du mot lui-même, on retiendra la valse des deux initiales inscrites en lettres noires bien visibles au dos de la veste ou du blouson du combattant en uniforme faite, en temps de guerre, alternativement pour les spectateurs que nous étions. Il y a d'abord les *K.G.*^[4] pour les Français capturés par les Allemands, *P.W.*^[5] pour les Allemands à leur tour par les Américains, et *P.G.*^[6] pour les Allemands prisonniers des Français. Il n'y a pas, que je sache, officiellement adopté, de *P.G.* civil. La notion de « prisonnier » implique celle de guerre. On ne l'a pas suffisamment dit ; les populations civiles qui subissent l'occupation militaire allemande restent des civils sans uniforme, sur un territoire, en France, dont le Pays duquel ils relèvent est toujours en guerre avec l'Allemagne. Aucun armistice n'a été conclu entre les deux pays. Le fait met d'emblée les populations civiles en état réel de prisonniers, avec tout ce que cela comporte. Sur le territoire métropolitain, les zones situées à l'ouest d'une ligne allant de la Somme aux Vosges sont concernées par ce fait. S'apparentent plus étroitement à l'aire qui nous intéresse particulièrement ici et uniquement, à savoir l'arrondissement (ancien) de Montmédy, situés au-delà de la zone des combats, le département des Ardennes dans sa totalité, et l'arrondissement de Briey en Meurthe-et-Moselle. Ce qui se passe pour ces deux territoires cités, c'est exactement ce qui a lieu dans le nord-meusien. Du jour au lendemain, c'est tout un pan du territoire français qui bascule sous administration allemande. L'armée française, dont les derniers éléments sont décimés ou faits prisonniers à Brandeville (29 août) disparaît, et avec elle tout le Pouvoir militaire de la Région concernée, y compris celui de la gendarmerie

et des douanes. Le drapeau allemand flotte sur tous les bâtiments militaires et civils. La sous-préfecture de Montmédy, - le sous-préfet et ses services se sont repliés en France, sur ordre, avant l'occupation - devient le siège des services de la 7^{ème} Etape allemande. Les services civils de tous ordres, y compris celui de la Justice, des Transports (chemin de fer, routes, eau), Postes, Inspection académique et Ecole, etc., passent sous contrôle et administration allemands. Seul le maire de chaque commune, soit qu'il soit resté sur place, soit, en son absence, qu'il ait été désigné d'office par l'administration militaire demeure investi d'un certain pouvoir, celui qui consistera à transmettre aux populations les ordres de l'Armée. L'Ordre allemand qui est plaqué sur ce « vide » administratif français n'est pas un vain mot. Les curés eux, ceux qui ne sont pas mobilisés, restent dans leur presbytère, mais dans une situation difficile, en l'absence de tout contact avec leur hiérarchie épiscopale. La marque caractéristique de la qualité du « prisonnier » est bien présente en ce monde d'occupation d'un type inédit. En effet, chaque lieu de vie - ville, bourg, village, hameau - ayant statut de camp de prisonniers, les habitants sont contraints à résidence, des limites de chaque « ban » à ne pas franchir, sauf autorisation, sont fixées, le couvre-feu est imposé. Le numéro matricule du prisonnier-type, qui fait de lui un individu fiché et contrôlé, est remplacé par la création d'une carte d'identité avec photo, à produire à tout contrôle, aussi contraignant. Le quadrillage est de telle nature que la notion même de communication avec l'Autre, et de liaison, si proche soit-il, est désuète. Ce territoire, mis sous cloche, est hermétiquement clos, sur lui-même et sur l'extérieur.

La population

Autre particularité, que l'on n'a peut-être pas suffisamment soulignée, c'est la densité même de la population - essentiellement rurale - restant au pays. La zone concernée, au fur et à mesure de la durée du conflit, se vide de ses habitants. Combien restent-ils ? La réponse à cette question est très importante. La situation n'est pas identique d'une zone à l'autre, à l'intérieur même de l'aire d'occupation, selon que l'on envisage celle dite « des combats » et celle « des Etapes » durant un laps de temps déterminé. Dès 1914, la densité de la population est extrêmement faible dans les localités proches du front. Ou bien la population a eu le temps de fuir en direction du Sud, vers la France, ou bien, elle a été expulsée vers l'arrière, par les Allemands, si elle était restée en place, et les éléments mâles, garçons à partir de quinze ans, et hommes présents, non mobilisés dans l'armée française, ont été dans bon nombre de communes « déportés » dans des camps de travail en Allemagne, sans qu'il soit possible de voir toujours à quelle logique obéissait cette politique. Des relevés précis et chiffrés ont été faits dans la « zone des combats »^[7]. A Montfaucon, Cuisy, Septsarges, Nantillois, il ne restait plus aucun civil (canton de Montfaucon).

A Damvillers, à l'exception de trois garçons qui s'étaient cachés et que les Allemands découvrent, la population tout entière a fui en France libre. A Ecurey, après l'expulsion en Allemagne de 25 hommes - nous avons la liste - il ne reste plus qu'une quarantaine de personnes, des femmes presque exclusivement. Pour ce qui est de la « zone des Étapes », plus en arrière du front stabilisé, jusqu'au début de 1915, il n'en va pas de même. Ces populations sont davantage restées en place, mais à partir de cette date, la même politique d'expulsion des personnes jugées inaptées au travail, et considérées comme autant de bras inutiles, donc de bouches à nourrir en moins pour l'intendance allemande, sera appliquée, selon, là encore, des critères variables et difficiles à saisir. Elles seront dirigées vers Annemasse, en Haute-Savoie, en France libre, par l'Allemagne et la Suisse. Contraints et forcés, pour la plupart, ou volontaires - plus rares, il est vrai - c'est pour l'ensemble de la France occupée 500.000 personnes qui connaîtront ce sort.



1 - Rouvrois-sur-Othain, 1914: expulsion des civils vers la France (Annemasse via l'Allemagne et la Suisse). Collection particulière

De 1915 à 1918, les vides dans la population iront se creusant. A Montmédy, en 1915, on compte 1461 habitants, en 1918 : mille soixante cinq. La dernière expulsion vers Annemasse a lieu le 30 juillet 1918. Elle concernait 70 personnes, essentiellement des vieillards et surtout des mères de familles nombreuses avec enfants en bas âge. A Spincourt, le bourg qui comptait 107 habitants au début de l'occupation (sur 400 en 1914 avant la présence allemande) n'en a en 1918, après les séries échelonnées dans le temps des expulsions que ... 17. Selon les estimations de Monseigneur Charles Aimond^[8], le nord-meusien, à lui seul, pourrait être évalué approximativement, pour l'ancien arrondissement de Montmédy seul, par conséquent, à quelque 20 000 personnes. Selon nous, ce serait moins. Une densité de population par conséquent extrêmement faible et de surcroît très malléable. Le paradoxe irait jusqu'à prétendre que les soldats de la « Landsturm » règnent sur un grand vide. Un vide voulu, dans la logique d'un système qui se reproduira à l'identique quelques années plus tard, on le verra dans un instant, répondant, de manière aveuglante à une politique volontariste, en dehors du simple critère économique avancé, et apparemment plausible, consistant à faciliter, le moment venu, en cas d'annexion après la victoire, la transplantation, à des fins de colonisation agraire évidente, des populations nouvelles venues de l'est européen, proche ou lointain.

II. 1940-1944: Les trois zones: citoyens libres de l'État français

L'occupation 1914-1918, telle que nous venons de la définir, ne ressemble en rien à celle que la France connaît à partir de juin 1940. Son extension d'abord. Toute la France métropolitaine, du moins un temps, est concernée, à partir de novembre 1942, une fois la « zone libre » occupée. Jusqu'à cette date, hormis cette zone le reste seulement de l'hexagone connaît une occupation militaire totale. Avec toutefois une partition du territoire particulière, qui concerne la « zone interdite ». Le territoire métropolitain, en effet, dans un premier temps, est compartimenté en trois zones. La « zone occupée » au nord, la « zone libre » au sud. Paris se trouvant dans la première, Vichy, dans la seconde, siège du gouvernement de l'État français, en vertu des accords de l'Armistice signés le 22 juin. En toute légalité par conséquent. Les deux nations ne sont plus en guerre, même si le Général de Gaulle, le 18 juin, depuis Londres, appelle tous les Français « où ils se trouvent à s'unir à [lui] dans l'action ». Ce que l'on sait moins, c'est que la création de la « zone interdite », dans le nord et l'est de la France, qui s'étend à l'est d'une « frontière » qui va de la Somme à la Suisse, a été voulue *sensu proprio* par Hitler^[9] lui-même, de même que l'annexion - terme inexact - de l'Alsace et de la Moselle. Cette zone, qui englobe par conséquent la totalité de la Lorraine, est importante, et marquera durablement les populations du nord-meusien, celles qui ont fui, dans la précipitation, voire la panique,

leur territoire le 11 mai au matin, et qui vont se trouver bloquées dans leur retour, à partir de juillet-août, aux portes mêmes de leurs villages, à proximité des passages de l'Argonne^[10].



2 - Chariot de l'exode (document Jean Lanher)

Ladite ligne, appelée *Nordestlinie*, « ligne du nord-est », ou aussi *ligne du Führer*, ou *ligne verte*, qui passe par Amiens, Laon, Vouziers, Saint-Dizier et Dole délimite une zone « originale » et très particulière dont l'occupant justifie la création par la nécessité de canaliser le retour à leur domicile des Français qui se sont précipités sur les routes de France pour échapper à l'avance allemande. « En fait, cette création permet de maintenir artificiellement les régions évacuées dans un état de sous-peuplement en interdisant *de facto* le retour des réfugiés. A plus long terme, elle anticipe une probable modification des frontières du *Reich* qui retrouverait ainsi ses limites occidentales des IX^e et X^e siècles »^[11]. Celui qui écrit ces lignes, et qui tentait, comme une mouche bourdonnante butant sur une vitre, le franchissement de cette frontière interdite sur l'Aisne, à La Neuville-au-Pont, au nord-est de Sainte-Menehould, était loin de penser, en août 1940, que ce faisant il contrariait les plans de monsieur Hitler en personne... Beaucoup d'autres, après moi, non moins irrévérencieusement, réussirent le même exploit. « La désillusion de la Bataille d'Angleterre vint différer cette perspective que la suite des opérations militaires rendra absolument caduque »^[12].



3 - Carte tirée de Jacques MIEVRE, *L'« Ostland » en France durant la Seconde Guerre mondiale*, Nancy, Annales de l'Est, 1973

Contrairement à ce que nous avons dit plus haut sur la situation administrative des populations occupées en 14-18, le nord-meusien, partie de la « zone occupée », sous-partie de la « zone interdite », comme la « zone libre », relève de l'Administration française, à savoir celle de l'Etat français, et des lois qui sont les siennes. Les populations du nord-meusien, occupées une deuxième fois, sont logées à la même enseigne que tout le Pays. Chaque citoyen est par principe « libre » de lui-même, et jouit de tous les droits du citoyen. Apparemment du moins. En tout cas rien, de loin ou de près, n'est semblable à la situation décrite pour celles et ceux qui vécurent 51 mois d'administration allemande directe.

On obéit à partir de 1940 à l'Etat français, et qui plus est au Maréchal, et il n'échappe pas aux moins informés que le vrai Pouvoir, n'est pas où l'on croit. Mais les préfetures et les sous-préfetures assument leur rôle, qui répercutent les ordres de Vichy. Les cartes d'identité délivrées sont revêtues du seul cachet français. La gendarmerie française remplit ses fonctions et joue son rôle. Le service des douanes, en cette région frontalière, a le mérite d'être présent. La circulation à l'intérieur de la « zone interdite » n'est soumise à aucune restriction, tout comme à l'intérieur des deux autres zones. Mais passer de l'une à l'autre est impossible, sauf autorisation expresse des autorités allemandes. Le contrôle dans les trains est très strict, mais ils circulent librement à l'intérieur de la zone interdite, comme dans les deux autres zones. Rappelons-nous le film avec Fernandel *La vache et le prisonnier...* Pour le reste, par route ou autrement, c'est souvent l'affaire des passeurs patentés ou clandestins qui se ménagent ainsi, à leurs risques et périls, de juteuses rentes de situation. Curieuse, cette législation, s'appliquant à un Pays en principe régi par le même Droit, et qui s'accommode d'un tronçonnage ménageant soigneusement les interdictions ou les restrictions au droit de circulation des citoyens!

Les écoles fonctionnent, alors qu'en 14-18, dans la « zone occupée », les écoles des bourgs et des villages sont généralement fermées, ou du moins ne connaissent qu'un enseignement épisodique. Les examens de fin d'études de l'Enseignement secondaire se passent régulièrement et sans encombre. Les oraux se déroulent selon la meilleure des traditions, pour la série A du baccalauréat, par exemple au 13 de la Place Carnot à Nancy. *L'Echo de Nancy* publie régulièrement les résultats des deux sessions. L'Enseignement supérieur, et ses Facultés à Nancy, continuent leur service. Un haut-lieu qui fait honneur à la grande cité lorraine, creuset aussi d'une contestation mal dissimulée qui se paiera cher au printemps de 1944. La Presse locale meusienne, la *Croix meusienne*, est lue, non sans réticence, voire non sans malaise. Une correction, venue de Londres, « Ici, Londres, les Français parlent aux Français... », écoutée journallement, en cachette, tempère judicieusement la mono-information d'Etat. La pratique religieuse connaît un rebond de ferveur. Les offices traditionnels marquent une fréquentation à laquelle on n'était plus habitué. Les messes du dimanche sont ponctuées du triomphant : « *Domine, salvam fac Francorum gentem* », qui a remplacé le « ...*salvam fac Rem Publicam* », entonné par le chantre et repris trois fois par l'assistance. Les processions de la Fête-Dieu et de l'Assomption le 15 août déroulent leurs lentes évolutions, au long des rues des villages, en toute liberté, avec « station » devant les reposoirs où l'on a exposé les photos des prisonniers militaires et des garçons partis pour le *STO* en Allemagne, en 1943, le tout dans l'environnement sonore des dizaines de chapelet égrenées et ponctuées du couplet monté du fond des poitrines : « Reine de France, priez pour nous »...

III. 1914-1918: Spoliation des terres et travail «collectif»

Le monde meusien constitue un pôle strictement rural, adossé au bassin sidérurgique de Longwy, exutoire naturel jusqu'à l'époque récente et apprécié d'une main-d'œuvre paysanne en excédent. En 1914, le système d'exploitation des sols, culture et élevage, est caractérisé par une petite propriété, de type familial. Rarement des ensembles au-delà de 50 hectares, la moyenne se situant plutôt aux environs de 30. Deux mondes coexistent : celui des «laboureurs», au sens premier du terme, c'est-à-dire propriétaires d'attelages avec des chevaux, généralement des poulinières assurant une production annuelle de poulains, faisant l'objet d'un commerce lucratif et prisé. Ce sont eux qui assurent les labours, les charrois de toutes sortes. La force animale pour la culture des terres est entre leurs mains. Celui des manouvriers ensuite, appelés «manœuvres», étymologiquement «ceux qui proposent la force de leurs bras aux laboureurs», en échange des labours et de la mise en culture de leurs petits biens, limités à 2, 3, voire 5 hectares. Ils constituent à eux seuls une main-d'œuvre indispensable pour les cultivateurs, possesseurs, on l'a dit, d'attelages. Un monde, à côté des plus aisés, de toutes petites gens, à l'existence sans aucun doute plus difficile, sans atteindre la gêne, jamais en tout cas la misère. Un libre échange régit les rapports des uns avec les autres. L'élevage bovin, peu nombreux; l'engraissement d'un porc sacrifié à l'approche de l'hiver; la volaille et les lapins, dont les surplus écoulés au marché voisin assurent à chacun une rentrée modique, mais réelle d'argent, constituent un ensemble cohérent et logique où ce mini-monde paysan trouve son compte. La vie en autarcie qui s'y pratique reposant sur une entraide et une complémentarité au sein d'un système libre-échangiste qui fonctionne, nous dirons, à la satisfaction de tous. Un système économique que l'invasion subite d'août 1914 et l'occupation qui dure va jeter à bas, ruinant pour un temps le parcellaire ainsi que les gens qui le façonnaient librement.

Un constat s'impose très vite aux forces d'occupation et à l'Etat-major. Economiquement, le système de culture des terres et l'élevage existants en place, est désormais impossible en l'état. Le conflit, contrairement à l'idée admise par tous qu'il serait de courte durée, apparaît comme devant se prolonger. L'approvisionnement des populations dont le soin incombe à l'armée, et celui des forces d'occupation qui doivent «vivre sur le pays» occupé, en partie du moins, ira se tarissant inévitablement. L'outil de travail moteur pour l'exploitation du sol s'est dangereusement raréfié. En effet, la réquisition française des chevaux, au moment de la déclaration de la guerre a pratiqué des coupes sombres dans les écuries des exploitants, ce que les Allemands, à leur tour, reprendront et amplifieront. Les forces vives en hommes sont à la guerre. Se trouvent, *ipso facto*, absents, les cultivateurs et leurs «manœuvres». Reste une population composée de personnes âgées ou très jeunes, là où la déportation

n'a pas sévi. Et de très nombreuses femmes. C'est le tableau que vulgarisent les innombrables clichés photographiques en notre possession. La pénurie en aval est ainsi programmée. L'exploitation individuelle, de type traditionnel, ne suffira pas à parer à une situation inédite jusque là. Les Allemands vont trouver une parade.

Dès la fin de l'automne 1914, un système de spoliation, à travers les réquisitions à tout-va, apparaît en filigrane. C'est d'abord, pour l'Administration allemande, le fait de s'approprier, moyennant paiement par bons communaux souvent - une façon de se défausser sur les mairies et les populations, et qui ne leur coûte pas cher - les produits des cultivateurs récoltants. A Bazeilles-sur-Othain, le phénomène et la logique de l'enchaînement des faits sont parfaitement expliqués^[13]. En janvier 1915, 40 quintaux de blé pour le village font l'objet d'une première réquisition; le 15 février, la commune a été taxée à la livraison à la *kommandantur* de 180 quintaux à fournir avant le 17 du même mois. 50 le sont effectivement dans le laps de temps imposé, le reste, soit 130 quintaux, sera acheminé au lieu prescrit le 17. Est-ce tout? Non. Malgré l'annonce initiale, 18 sacs supplémentaires seront prélevés le 2 mars. La même pratique a lieu pour la fourniture du lait. Toute vache allaitant est taxée à un nombre de litres imposé. Or, la réquisition en outre aidant, il reste en 1916, pour tout le village, 17 bêtes. Le maigre troupeau, à cette date encore propriété personnelle, est taxée à 100 litres de lait par jour, soit approximativement 6 litres par bête. Les troupeaux individuels pour la région occupée, s'amenuisant rapidement, la pénurie s'installe, car l'on ne peut pas prélever ce qui n'existe pas. L'idée même de réquisition n'a plus cours, ni pour les grains, ni pour les chevaux, ni pour les vaches, parce que les exploitants ne produisent plus de grains (ils n'ont pas procédé aux semailles, faute de semences), les travaux des champs n'ont pas eu lieu, parce qu'il n'y avait plus de chevaux d'attelage individuels suffisants, ils avaient été réquisitionnés par l'armée allemande, le troupeau individuel de vaches n'existe plus. Ce tableau, pour Bazeilles, toujours, est éloquent. Le 3 avril 1915, 40 chevaux sont présentés à la réquisition. Le 9, 20 chevaux sont enlevés. Le 31 janvier 1916, c'est au tour de 3 bêtes à partir. Le 3 février, 2 sont réquisitionnées, 3 sont vaccinées et vont suivre. Et lorsque le moment des semailles de printemps arrive, les cultivateurs du village globalement, en propre, n'ont plus que 2 bêtes. Les travaux s'avèrent infaisables. 6 chevaux de réforme seront fournis par le dépôt de Chauvency, ce qui porte à 8 la force de traction animale du village. **La collectivisation est devenue une nécessité.**

Il y a ainsi appropriation des terres et regroupement obligatoire et imposé des moyens de production et des produits eux-mêmes. Chaque commune, dans le puzzle de la région ainsi occupée, devient un centre où les bâtiments

d'exploitation, les matériels, les outils, le bétail sont mis en commun, propriété « d'Etat ». Les bornes, limites de propriétés, sont arrachées. Les travaux saisonniers sont exécutés par la communauté, regroupée en équipes spécialisées, soumises à un calendrier et un horaire imposés, avec appel le matin, surtout au moment des grands travaux de fenaison, de moisson ou d'arrachage des pommes de terre, sur ordre du chef de culture local. Les battages bénéficient de la dernière technique assurée par les batteuses actionnées par des locomobiles au charbon. Les grains sont envoyés immédiatement aux moulins. Les pailles sont entreposées (comme le foin, les betteraves ou les pommes de terre), dans des locaux prévus à cet effet, dont la clé est entre les mains du maire. L'élevage des porcs est interdit. Comment engraisser un animal en effet, si vous n'avez pas à votre disposition de l'orge, des pommes de terre et du lait? Des porcheries sont créées, où un personnel de femmes désignées à cet effet assurera l'élevage des animaux qui prendront, le moment venu, directement le chemin des abattoirs de l'Intendance. La population civile dans tout cela, est devenue l'instrument au service du Pouvoir et par nécessité a abdiqué tout droit sur les produits, sauf à percevoir une attribution moyennant paiement en argent. Seule la basse-cour échappe au couperet, et les jardins, englobés un temps dans la règle générale d'appropriation des terres, seront rendus à la libre disposition de leurs propriétaires.



4 - Brandeville, 1914-1918 : l'appel du matin. Collection Pierre Lenhard



5 - Brandeville, 1914-1918 : la moisson. Collection Pierre Lenhard

Il serait aisé de démontrer le mécanisme du travail, de son organisation et de ses méthodes, mais cela excède notre sujet. Les documents photographiques que nous possédons parlent mieux que le meilleur commentateur. A eux seuls, ils répondent à la plupart des questions qui se posent sur les contenus de ces travaux planifiés selon une formule simpliste, qui fait fi de la liberté la plus élémentaire. Mais ces gens sont des prisonniers, l'aurions-nous oublié ?

Les Allemands partis, il n'y avait plus pour ceux qui restaient qu'à refaire ce qui avait été défait. Le parcellaire redevint ce qu'il était auparavant. Ce qu'ils firent amoureusement et consciencieusement. La vie avait repris ses droits. Mais un autre péril à l'est menaçait dès 1933. En 1934, on implantait sur leurs terres les réseaux de barbelés et de rails anti-chars de la « ligne Maginot », ici et là, face à la frontière. Le sol se hérissait de blocs garnis de mitrailleuses. En juin 1940, les Allemands étaient revenus.

IV. 1940-1944 : L'« Ostland »

A y regarder de près, la situation de ce Pays de frontière, tout comme celui de Briey et celui des Ardennes, plus confondus que jamais, et pour une nouvelle fois encore, à l'automne 1940 ressemble étrangement à celle de la fin de 1914. Le « vide » dont nous avons déjà parlé est à nouveau là. Les hommes sont prisonniers en Allemagne : 1 700 000 jeunes hommes pour la France entière. La force-vive du pays est absente. Et cette absence durera plus de cinquante et un mois. Aussi ! Les terres, à nouveau, sont menacées de déshérence, pour les mêmes raisons que celles que nous avons évoquées plus haut. Or, il faut au plus

vite que la production agricole soit assurée. La main-d'œuvre est gravement déficitaire. Ni les femmes, ni les personnes âgées, ni les plus jeunes n'y suppléeront. Cette crise, déjà grave en elle-même, est amplifiée encore par la volonté délibérée et machiavélique du Führer en personne d'interdire cette région à la réinstallation de ses habitants partis depuis mai, pour y faire une place à une autre population que l'on transplanterait de l'est européen récemment conquis. Un modèle existe en Pologne depuis l'écrasement de la nation polonaise en 1939. Ce grand chambardement va prendre corps ici. Sous les yeux étonnés, presque indifférents, de ceux qui avaient réussi, malgré le cordon de sentinelles postées tout le long de l'Aisne, nouvelle frontière bouclant la «zone interdite», à se réinstaller chez eux, dans leurs maisons, et sur leurs propriétés.

Cette machine infernale qui va s'implanter a pour nom : *Ostdeutschlandbewirtschaftungsgesellschaft*, ou *Ostland*, ou encore *Reichsland*, soit : « Société de mise en valeur agricole de l'Allemagne de l'est ». Le plus souvent vulgarisée par le signe *W.O.L.*, abréviation de *Wirtschaft Oberleitung*, soit : « Direction Régionale de Mise en Culture »^[14]. Même si l'intitulé de cette communication limite la question au seul nord-meusien, il ne paraît pas inutile de replacer son champ d'application dans un ensemble plus vaste. Une fois encore, comme si c'était le sort qui s'acharnait sur cette région, il apparaît que « eux seuls, les 5 cantons concernés (du nord-meusien) ont vu s'implanter 42 des 72 centres de culture allemands créés par l'occupant dans le département. De ce fait, ils s'apparentent à d'autres territoires comme on l'a déjà dit, très marqués eux aussi par la politique de colonisation agraire allemande : en premier lieu le département des Ardennes, et dans une moindre mesure, ceux de la Somme et de l'Aisne, ainsi que l'arrondissement de Briey... »^[15] Selon J. MIEVRE, les fermes allemandes ont occupé au total : 165 000 hectares dans le seul département des Ardennes, 25 000 dans la Meuse, 17 358 dans l'Aisne, 11 220 en Meurthe-et-Moselle, 3838 dans la Somme^[16]. Les Ardennes, comme on peut le voir, représentent l'exemple le plus caractéristique. En Meurthe-et-Moselle l'implantation n'est pas négligeable, même si elle paraît limitée aux 3 cantons les plus au nord de l'arrondissement de Briey : Longwyon, Longwy et Audun-le-Roman. Cette densité d'implantation sur ces trois cantons correspond très exactement à leur spécificité. En effet « 55 communes desdits cantons avaient été évacués par ordre des autorités militaires françaises le 11 mai 1940, lors de l'offensive allemande, et les agriculteurs évacués n'ont pas pu, comme dans les Ardennes, réintégrer leurs foyers après l'Armistice et l'établissement de la zone interdite »^[17]. La même situation est ainsi faite aux Ardennais, aux Meusiens du nord du département, et aux Meurthe-et-Mosellans de l'arrondissement de Briey précité.

Il ne sera pas sans intérêt de savoir - ce qui, à priori, n'était pas attendu - que ce phénomène d'appropriation des terres a touché aussi les 3 départements

français de Moselle et d'Alsace, « annexés » *de facto*, comme on l'a déjà dit, par la volonté personnelle du Führer. Curieusement, pourrait-on dire, très tôt, dès l'automne 1940, en Moselle l'expulsion des populations de langue française est décrétée, et un service de colonisation agricole, installé à Château-Salins (partie romane de l'ancien département de la Meurthe annexée en 1871, et devenue Moselle) est organisé sur le modèle de l'« Ostland polonais »^[18]. Sous la contrainte, et pour prendre la place des expulsés, on fit venir et on installa des colons, « Lorrains de langue allemande, Allemands du Palatinat, Polonais, Slovènes, Bessarabiens (entre Moldavie et Ukraine). Comme en Pologne, les terres sont regroupées en grandes exploitations sous les ordres d'un chef de culture, le « Bauern führer »^[19]. Et chose prémonitoire, qui n'était en fait que la répétition de ce qui a été dit plus haut pour 1914-1918 : « ...Le travail se fait dans le cadre d'une économie collective où chaque colon est un ouvrier agricole et payé au prorata des journées de travail fournies, l'intégralité de la récolte allant en principe à l'Etat »^[20]. En Moselle, sur un total de 764 communes, 500 environ ont été touchées par le phénomène. Certaines communes, notamment dans la vallée de la Seille, ont été entièrement vidées de leurs habitants. Pour ce seul département, ce sont 200 000 hectares qui sont concernés. Si l'on ajoute enfin que les deux départements alsaciens n'ont pas échappé au système de l'« Ostland », puisque l'on y a compté l'expulsion de 710 chefs d'exploitation travaillant 22 300 hectares de terre, « les dépossession pour l'ensemble de l'Alsace et de la Moselle s'élèvent à plus de 220 000 hectares »^[21].

Le « système » en action

Toutes les raisons invoquées pour justifier, de la part de l'occupant, cette vaste appropriation des sols, ont été invoquées. La première, la plus évidente apparemment, était économique. Mais l'ampleur des phénomènes, et des faits eux-mêmes, ne parviennent pas à dissimuler, à la réflexion, une volonté délibérée de colonisation agraire. Comment les choses, tactiquement, se passent-elles sur le terrain ? C'est à ce stade que les jeux se font, dans un contexte particulièrement sensible.

Chaque village, d'une zone concernée, est dans un tout premier temps l'objet d'une étude chiffrée du cadastre, prélude à un calcul mathématique simple. Les terres du territoire, à l'examen des faits, sont classées selon le schéma suivant (le premier comptage étant fait, dès la fin de l'année 1940, au pire des moments où le village n'a pas retrouvé ses marques). On distingue : 1. les terres en friche ; 2. les exploitations des prisonniers de guerre détenus en Allemagne ; 3. les fermes dites « mal gérées » ; 4. les exploitations de réfugiés-évacués non rentrés ; 5. les fermes appartenant aux Israélites. Sur un territoire, dont le volume des terres est facilement et vite fait, il apparaît que tout ce qui n'est pas exploité, pour toutes

ces raisons, a toutes chances d'être « collectivisable ». Ni plus, ni moins, « sans autre forme de procès », et sans consultation de quiconque. Passer de la théorie à la pratique demande peu de temps. Le total des parcelles individuelles du ban, estimées propres à être saisies, soit un certain nombre d'hectares, retenus comme pouvant l'être en vertu des critères appliqués, peut en principe être regroupé dans un ensemble dont la superficie totale représente la somme des différentes terres individuelles rassemblées. C'est ce qui se passe effectivement pour des ensembles sans fermiers exploitants, appartenant à des notables et des grandes familles, comme le baron d'Huard à Montmédy (Fresnois) et le marquis d'Imécourt à Louppy-sur-Loison, absents au moment de l'examen du cadastre.

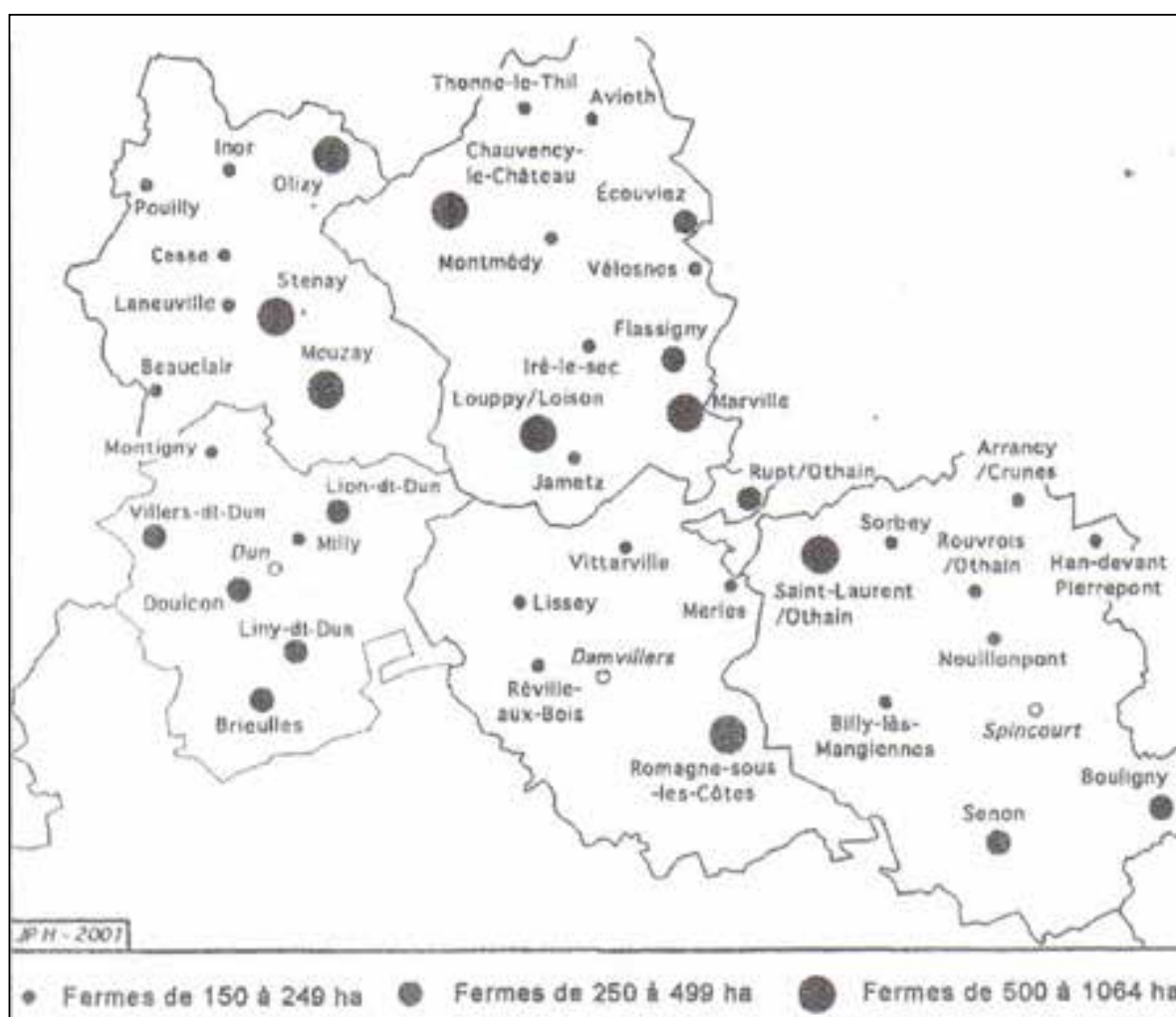
Il en va autrement lorsqu'il s'agit de parcelles de petites ou moyennes superficies, qui se trouvant enclavées dans un grand ensemble arbitrairement décidé et réalisé dans un lieu déterminé, vont être *de facto* immanquablement expropriées. Il est arrivé, en effet, en de nombreux endroits, que des exploitants, propriétaires ou fermiers, quoique présents au village et non concernés par les critères retenus pour la saisie des terres, se trouvent mis ainsi devant le fait accompli d'une vraie amputation de leur potentiel cultivable. Il sera conseillé, c'est vrai, à ces cultivateurs exploitants par les services préfectoraux eux-mêmes, de récupérer sur des espaces de friches ou de bonnes terres sans exploitant, situées en dehors des périmètres saisis, l'équivalent en surface de ce manque patrimonial cultivable. Je laisse à chacun le soin d'imaginer combien cette mesure portait en germes une multiplication de querelles et de haines recuites qui furent longues à s'effacer. Cette fois entre voisins ou parents.

L'examen des calculs à l'origine des regroupements des terres saisies dans le seul nord-meusien^[22] est révélateur de la méthode, de l'importance et de l'impact de la politique de l'« Ostland ». A Montmédy (Fresnois), le ban représente un peu moins de 600 hectares. La surface exploitée par la Société est de 295 hectares, soit 50 % des « terres labourables ». Pour Louppy-sur-Loison (canton de Montmédy), la proportion de terres saisies est de 83 % ; pour Marville (canton de Montmédy, 78 % ; pour Rouvroy-sur-Othain (canton de Spincourt) 88 % ; pour Mouzay (canton de Stenay), 74 % ; pour Montigny-devant-Sassey (canton de Dun), 70 % ; pour Rupt-sur-Othain (canton de Damvillers), 87 %. A Fresnois, mon village, à la fin de 1940, on dénombre, selon un pointage très précis, vivant du travail, de la terre : 14 exploitants (1 n'est pas rentré de l'évacuation, 6 sont de retour, 4 prisonniers, 3 fermes non louées) ; 8 manœuvres (dont le forgeron). La situation n'est plus la même à partir de 1941 : les 4 exploitations des prisonniers sont reprises soit par le propriétaire lui-même (1), par la famille (1), par les voisins en accord avec la mère ou l'épouse des prisonniers (2) ; à partir de 1942, l'exploitant « non rentré » est de retour. Mais ses terres, quoique exploitées effectivement, ont été prises en compte pour la saisie programmée en 1940, et non rendues à leur propriétaire.



6 - Ouvriers agricoles - en majorité polonais - hommes et surtout femmes, lors d'une pause dans un champ de l'Ostland à Saint-Laurent-sur-Othain. Sans doute en 1943, Cliché René François.

Sous les yeux des populations étonnées, voici que s'installe et prend corps une énorme « machinerie ». Du jamais vu. Des espaces immenses, quelquefois de 100 hectares ou plus, sont dessinés et taillés « au cordeau ». Les garçons qui avaient 20 ans en 1916, et qui étaient devenus exploitants et pères de famille, assistent, impuissants, à cette nouvelle façon de faire, dont ils constatent une nouvelle application de la méthode pratiquée sous leurs yeux quelque 25 ans plus tôt, dans laquelle ils avaient été bien malgré eux impliqués. Cette fois, ils restaient en dehors du système, mais ils en étaient tout autant victimes. À côté d'eux, sur les terres qu'on leur avait laissées, d'autres femmes et d'autres hommes allaient venir s'installer et les cultiver. Ces exploitants d'un nouveau genre, allaient, sous leurs yeux, devenir de simples exécutants, travailleurs agricoles salariés. En juxtaposition avec la parcellisation des terres, s'implante, avec de puissants moyens matériels motorisés et financiers, la création de vastes parcelles d'un seul tenant propices à la mécanisation, signe avant coureur d'une révolution mécanique en marche.



7 - Carte Jacques Mièvre

La création de ce nouveau cadastre est relativement facile. Arracher les bornes matérialisant les parcelles constitutives du grand ensemble, combler les fossés, enlever les clôtures quand cela est nécessaire, faire disparaître les haies n'est qu'un jeu pour les engins modernes. La question de la main-d'œuvre est évidemment plus délicate, et cela n'est pas le moindre sujet de conversation et de « questionnement » chez les spectateurs de ce nouveau genre d'« ouvriers agricoles » arrivant de tous les horizons, qui vont devenir salariés de l'entreprise. L'exploitation de type familial et son fonctionnement ancestral est à la veille - qu'on le veuille ou non - de connaître ses avant-derniers jours. Dans un premier temps, où l'« Ostland » s'installe, cette main-d'œuvre viendra de tous les horizons. Prisonniers militaires français, en particulier ceux qui n'ont pas été transférés en Allemagne, des hommes de couleur, des Maghrébins ou des Indochinois. Mais rapidement cette source se tarira ; viendront alors des civils français, sans emploi, tentés par un salaire assuré. On voit ainsi des jeunes garçons, fils de paysans, ou sans emploi, venir solliciter leur embauche. Certains d'entre eux, ayant acquis très vite la maîtrise du « tracteur », constituent l'enca-

drement d'un ensemble hétéroclite, de personnel sans formation particulière. Quand viendra en juin 1943 l'heure du *Service du Travail Obligatoire*^[23] en Allemagne, ils resteront à leur poste de «maîtrise» sur les terres de l'« Ostland », entreprise allemande. Des hommes, d'origine déjà polonaise, souvent employés d'usines ou ouvriers agricoles bien présents dans cette région du nord-meusien, durant les années d'entre les deux guerres, deviennent employés de la Société. Et surtout, à partir de 1943, c'est l'arrivée par familles entières de Polonais, «déportés» pour la plupart de la région de la Warta, région où ont été implantés des Allemands venant du bassin de la Volga. A la Libération -1943 est l'année où l'arrivée de ces personnes déplacées est la plus dense- on dénombre pour la Meuse : 7 770 Polonais, représentant 1 830 familles. A noter ceci, très perceptible dans cette population où ce sont des familles entières, toutes composantes confondues, qui font l'objet du transfert, que sur ce nombre, 3 924 personnes sont des gens aptes au travail, jeunes ou adultes ; 2 992 ont moins de 14 ans, 403 sont des vieillards, 451 des infirmes^[24]. A Fresnois, une jeune fille adulte, aveugle, accompagne ses parents dans les champs, au grand étonnement des gens du village. Cette question des communautés polonaises, au contact des autochtones, mériterait à elle seule, un plus ample développement. Ces gens sont installés dans les villages mêmes, dans des maisons inoccupées, individuellement ou par familles entières, ou dans des locaux militaires désaffectés. Leur présence, dans les maisons individuelles, est signalée par les initiales *W.O.L.*, sigle de l'organisation allemande, inscrites en lettres noires sur fond blanc. Chacune et chacun, selon la méthode déjà utilisée en 1914-1918, est spécialisé et affecté à des tâches très précises, et répond à des appels pour les travaux à accomplir selon des programmes ponctuels du ressort du chef de culture local. Deux communautés coexistent ainsi : juxtaposées, cohabitant dans un monde curieux où la sympathie n'est pas absente, et où l'accueil et l'entraide sont pratiqués, la plupart du temps, sans réserve. L'« Ostland », c'était cela aussi... Une rencontre avec l'*Autre* ; un créneau donnant accès à une vision nouvelle des choses.

Les travaux des champs sont exécutés selon le rythme des saisons. Le tracteur *Lanz*, objet de tous les regards, admiré, envié..., côtoie des équipages traditionnels de chevaux : les attelages à bœufs refont leur apparition. Les foin sont entreposés dans les granges du village, bien au sec. Les moissons se font. Les battages sont exécutés dans les champs, dès la moisson finie, par des batteuses mécaniques actionnées par les locomobiles à charbon ou par le tracteur lui-même ; d'immenses parcelles de pommes de terre, de betteraves sucrières, de choux mobilisent un personnel féminin innombrable. « Exactement comme en 1914 », allaient répétant dans un refrain repris en chœur par celles et ceux qui avaient déjà vu cela quelques années plus tôt.

Mais, à la mi-septembre 1944, les Allemands étaient partis. Les Polonais, eux, étaient restés. Ils devaient - non pas tous, mais la plus grande partie - reprendre la route de leur pays dès 1945. Pour quel destin ? Tous les bruits ont couru à ce sujet. Mais, il fallait, après le départ de l'armée allemande, « gérer » le personnel et les biens de l'« Ostland ». Les services des *Domaines* français prirent la relève. Dans chaque village, un gérant français, chargé de la liquidation des biens, et un trésorier à qui incombait toute la gestion financière, en particulier celle des salaires à verser au personnel, furent nommés par la Préfecture. Des ventes aux enchères de matériel provenant de la Société eurent lieu... En juin et juillet 1945, les prisonniers de guerre avaient retrouvé leur village. Tout était-il pour autant rentré dans l'ordre ? Rien n'était moins sûr.

Conclusion et bilan

Les deux occupations ont bien des points communs. La première contenait déjà en germe une théorie et une philosophie politiques qui ne laissaient aucun doute quant aux intentions d'annexion de cette partie du territoire français. Ce qui n'était qu'un « essai » devint « transformation », portant la marque spécifique de la volonté hégémonique aux couleurs nazies, prolongement à l'Ouest de procédés de spoliation mis en place en Pologne, à l'Est, dès septembre 1939. Mais l'Histoire n'avait pas suivi...

Que l'on me permette de conclure par quelques remarques toutes personnelles. Mes parents étaient présents en 1914-1918. Ils avaient subi et supporté. En silence. Ils étaient à nouveau là en 1940-1944. Au même endroit. J'ai vu moi aussi, et comme eux, j'ai, à la réflexion, subi et supporté en silence, comme des milliers de mes compatriotes, sans soupçonner le moins du monde que nous étions concernés par une énorme machinerie projetée aux dimensions de l'Europe. Nous n'avons rien dit, alors que les énormes et monstrueuses charrues de l'« Ostland » bouleversaient et défonçaient notre terre. Quelquefois même, nous regardions, étonnés, médusés, « admiratifs » devant l'inédit et l'énormité de la chose ou de l'extraordinaire puissance des moyens mécaniques utilisés, qui allaient cependant effacer d'un seul coup des siècles de lent et méthodique façonnement des terroirs ancestraux et familiaux.

Lorsque nous fûmes redevenus nous-mêmes, restait le choc, qui n'allait pas s'effacer, à l'image d'une onde qui s'en va disparaissant progressivement jusqu'à son extinction finale. La petite propriété rurale familiale, sous nos yeux, avait définitivement cessé de vivre. La machine - le mythique tracteur apparu dans nos champs dès 1941 - avait marqué son territoire, à côté du cheval, compagnon du laboureur. Il y eut coexistence un certain temps, comme on l'avait vu à l'époque de l'« Ostland » : au tracteur les gros travaux, au cheval, ceux, mineurs, de l'accompagnement des tâches secondaires. Mais la programmation

du nouveau type d'exploitation commandait l'utilisation de la force mécanique à tous les niveaux.

La définition d'un nouveau parcellaire était devenue une nécessité, condamnant à terme le village traditionnel. La loi de la République française, à ce sujet, suivit de peu le départ des Allemands. En effet, une « *Ordonnance du 4 octobre 1944 sur le remembrement des propriétés dont les limites ont été confondues du fait de la guerre* » stipulait, article 1, que « dans toutes les communes sur le territoire desquels les limites [...] des parcelles des propriétés rurales ont été [...] confondues du fait de la guerre [...], les propriétaires ne peuvent reprendre possession de leurs anciennes parcelles, et il est procédé par les soins du service du Génie rural à une redistribution provisoire des parcelles d'une valeur productive d'ensemble, égale à celle des anciennes [...] ». Un premier remembrement eut lieu, effectivement, qui mit aux prises franco-français, violemment parfois, les « anciens et les modernes, exécuté « aux frais de l'État ».

Cela fut : « *Fait à Paris, le 4 octobre 1944. Signé : Charles de GAULLE. Le ministre de l'Agriculture, TANGUY-PRIGENT, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, François De MENTHON, le ministre de l'Economie nationale, Pierre MENDÈS-FRANCE, le ministre des Finances, Aimé LEPERQ* »^[25]. D'autres remembrements s'échelonnèrent, imposés par l'évolution accélérée des structures de l'agriculture française. La grand-mère Marie, en juillet 1940, avait tout prévu, sauf cela.



Notes

- [1] François Baudin : Histoire économique et sociale de la Lorraine, tome 3, Les Hommes 1870-1914, Metz, Editions Serpenoise, 1957, p. 11.
- [2] Cité par Maurice Noël, "L'armée allemande dans le nord-meusien : occupation ou annexion ?", p. 89, Les Civils sous l'occupation allemande dans le nord-meusien 1914-1918, ANSBV, Association "14-18 Meuse, numéro spécial, septembre 2008.
- [3] Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 2010.
- [4] Kriegsgefangenen.
- [5] Prisoner (of) War.
- [6] Prisonnier (de) Guerre.
- [7] Verdun. Cahiers de la Grande Guerre. "Les Civils sous l'occupation allemande dans le nord-meusien 1914-1918". ANSBV, Association "14-18 Meuse", numéro spécial, 55100 Verdun, septembre 2008.

- [8] Mgr Charles Aimond, *La guerre de 1914-1918... dans la Meuse, Bar-le-Duc*, chez l'auteur, 1922.
- [9] Jean-Pierre Harbulot, *Marville, ville frontière, "l'Ostland dans le nord de la Meuse"*, pp. 157-191, Société des Lettres et Arts de Bar-le-Duc, 2001.
- [10] Jean Lanher, 1940. *La Meuse et la guerre, "Grandes vacances, ou notre évacuation (mai-août 1940)"*, ibidem, pp. 109-144, 1991.
- [11] Jean-Pierre Harbulot, ibid., p. 160.
- [12] Ibidem, p. 160.
- [13] Constant Marlier, *Journal de guerre, janvier 1915-août 1918*, inédit.
- [14] Pour le côté technique de l'Ostland et son application pratique sur notre terrain français, on se reportera au travail très documenté de Jacques Mièvre, *L'"Ostland" en France durant la seconde guerre mondiale. Une tentative de colonisation agraire allemande en zone interdite*, Annales de l'Est, Université de Nancy II, Mémoire n° 46, Nancy 1973, et à Jean-Pierre Harbulot, op. cit.
- [15] Jean-Pierre Harbulot, op. cit., p. 157.
- [16] Voir les cartes : in J. Mièvre, op. cit. p. 28 ; Ardennes, p. 52 ; pour la Meuse, p. 53 ; pour la Somme et l'Aisne, p. 54.
- [17] Ibid. Jacques Mièvre, p. 55. Archives Départementales de la Meuse. Rapport du Directeur des services agricoles de la Meuse, du 18 septembre 1945.
- [18] René Frecaut, *"L'évolution récente de l'économie rurale dans le canton de Delme (Moselle)"*, Annales de l'Est, 1952, n° 1.
- [19] Ibidem.
- [20] Ibidem.
- [21] Jacques Mièvre, op. cit., p. 30.
- [22] Jean-Pierre Harbulot, ibid., pp. 170-176.
- [23] Mieux connu sous le sigle : STO.
- [24] Ibidem, pp. 177-178.
- [25] J. Mièvre, Ibid., pp. 161-162.